

Repérer les risques professionnels.

Objectif : Etre capable d'identifier et d'évaluer les risques professionnels.

Les activités professionnelles comportent des dangers exposant les **salariés** à des **risques**. L'évaluation des risques professionnels (**EvRP**) permet d'assurer la sécurité et de protéger la santé des salariés. Le **Code du travail** précise que l'employeur en a l'obligation générale. L'EvRP est normalisé au niveau international : norme **ISO 14121** et **12100**.

1 Identification des risques professionnels.

Les **risques professionnels** sont des familles de danger à l'origine de dommage dans l'entreprise.

1 Risques d'accident de plain-pied	3 Risques liés aux circulations internes	L' INRS a recensé les familles de danger.
2 Risques de chute de hauteur	4 Risque routier	

Les risques professionnels ci-dessus peuvent engendrer des dommages plus ou moins graves.

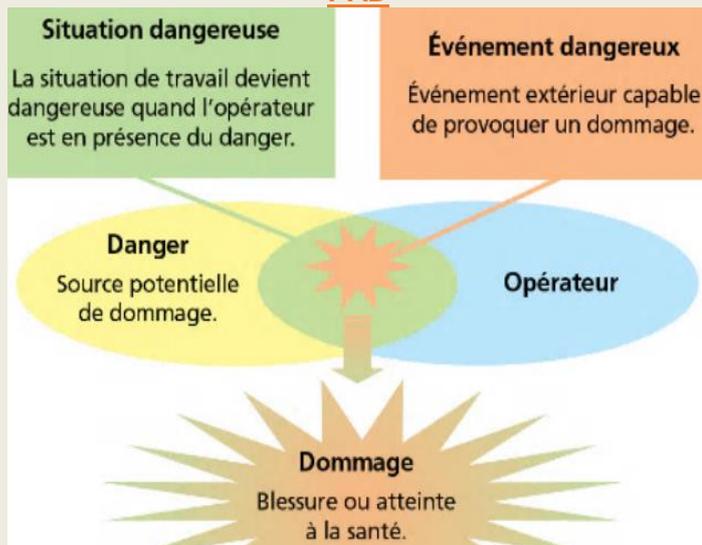
2 Approche par le risque.

L'**approche par le risque** est une **démarche d'analyse** qui a pour but d'éviter qu'un accident se produise. C'est une **démarche à priori** (avant que l'accident ne se soit produit). Les étapes :

Etape 1 Analyse de la situation à risque

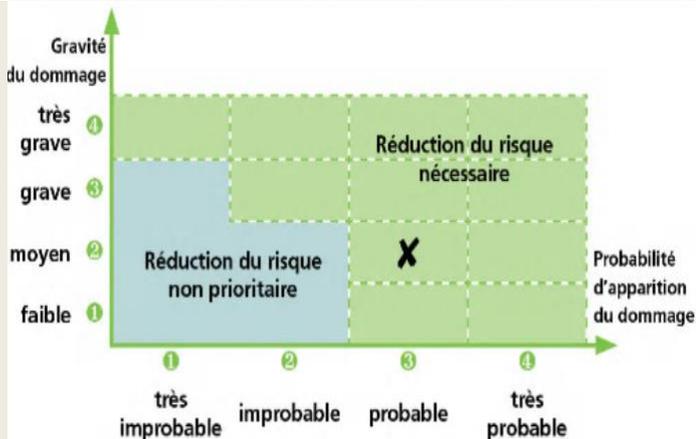
Etablir le processus d'apparition d'un dommage :

PAD



Etape 2 Evaluer les risques

L'évaluation est une combinaison du niveau de gravité d'un dommage pouvant survenir dans la situation dangereuse et de la probabilité d'occurrence (apparition du dommage).



Etape 3 Suppression ou réduction du risque

La recherche de solutions s'opère dans le cadre des **principes généraux de prévention**.

Niveau 1 Prévention intrinsèque (action à la source)

- Supprimer ou réduire le danger dès la **conception des machines**.
- Limiter l'exposition du salarié au danger.

Niveau 2 Prévention Collective

- **Mesure** collective protégeant tous les
Bouton arrêt urgence disjoncteur différentiel, ventilation, panneau isolant, filet antichute ..

Individuelle (Chaussures, lunettes etc.)

- Mesure individuelle protégeant le salarié du danger. **EPI**



Niveau 3 Instructions/formation pour l'opérateur

- Formation sur l'utilisation des matériels ou l'outillage.

- **Instruction** sur les dangers en présence.

